

PROGRAMME D'AGRÉMENT CONCERNANT L'AJUSTEMENT DE LA DOSE D'INSULINE

Rôle et responsabilités du médecin consultant ou de la personne désignée*

Le médecin consultant ou la personne désignée est principalement chargé de superviser le travail clinique de la personne candidate et d'agir à titre de mentor.

Le médecin consultant ou la personne désignée est responsable de ce qui suit.

1. Passer en revue les réponses aux questions liées aux **études de cas** examinées dans le cadre du volet d'autoformation du programme et d'en discuter.
2. Confirmer l'achèvement de tous les éléments figurant sur la **liste de vérification des compétences pour l'agrément initial en soins des adultes**, ainsi que la **liste de vérification des compétences pour l'agrément initial en soins spéciaux**, (le cas échéant).
3. Informer le ministère de la Santé que la personne candidate est prête à passer l'examen. Le formulaire de *Demande d'examen* est disponible en ligne (ajouter le lien).
4. Évaluer et noter l'examen et en discuter avec la personne candidate, puis le retourner au DCPNS. Si la personne candidate n'obtient pas la note de passage de 80 %, elle doit continuer à étudier et doit présenter une nouvelle demande pour réécrire l'examen.

* **Personne désignée** : Éducateur agréé en diabète qui est également certifié en ajustement de l'insuline qui démontre la compétence, l'assurance dans ce domaine, et qui est formellement appointé par un médecin avec une spécialité en diabète pour superviser la préparation et l'examen pour le programme d'ajustement de l'insuline.

Le médecin consultant doit informer le ministère de la Santé de la nomination d'une personne désignée conformément au [formulaire applicable](#).